

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2016**

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 10
Nombre de procuration : 1
Votants : 11

L'an deux mille seize, le vingt-trois mai,
le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le dix-sept mai deux mille seize,
s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie,
sous la présidence du maire, monsieur PICOT Michel

Présents : Messieurs et Mesdames DRAIN Marie-Pierre, FIERRY-FRAILLON Christian, JOVER Alexandre, LABALME Jean-Jacques, MEYER Elisabeth, ODDOS Christian, PICOT Michel, ROSELLO Karine, ROUSSET Gaëtan, TRUFFET Axel

Absents excusés : Grégoire PELLOUX donne pouvoir à Gaëtan ROUSSET

Madame MEYER Elisabeth a été désignée à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

REVISION DU TARIF DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU OU D'ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors de la séance du 12 novembre 2014, une délibération pour le même objet a été prise. Après vérification auprès des services compétents, il s'avère qu'il est nécessaire de modifier cette délibération.

Le Maire rappelle les montants de certaines prestations du service de l'eau et de l'assainissement arrêtés pour l'année en cours qui s'élèvent actuellement à 1 200.00 € pour le branchement au réseau d'eau potable et de 450.00 € pour le branchement à l'assainissement. Il précise que ces travaux sont réalisés par des entreprises spécifiques et que les coûts sont supérieurs à ceux demandés par la mairie aux abonnés. Il demande au conseil de bien vouloir fixer les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2016 en tenant compte de cette information.

Il précise que cette révision ne concerne que les frais liés au raccordement au réseau d'eau ou d'assainissement (appelés « *droits de branchement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement* » dans la dernière délibération); les autres prestations tarifées du service de l'eau (location compteur, abonnement, prix du m³ d'eau consommé...) seront déterminées ultérieurement dès la connaissance du montant des seuils de perception de ces prestations en respect de la réglementation et des exigences de l'Agence de l'eau et du Département.

Monsieur le Maire propose que l'abonné prenne directement à sa charge les travaux qui seront effectués par une entreprise spécialisée dans ce domaine sous le contrôle de l' élu responsable du service de l'eau et de l'assainissement de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents : fixe les nouveaux tarifs de branchement individuel au réseau d'eau et d'assainissement, applicables à compter du 1^{er} juin 2016 au coût réel de l'entreprise chargé des travaux qui seront réglés directement par l'abonné ; donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document ce rapportant à l'objet cité ci-dessus.

ADHESION A L'UNION POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES PASTORALES ET RURALES (USAPR)

Monsieur le Maire fait un compte-rendu d'une rencontre avec différents élus et acteurs concernant la menace du loup pour les activités pastorales qui a eu lieu le mercredi 11 mai 2016 à Prébois.

Une association de loi 1901 a vu le jour, elle a pour objet de devenir une plateforme d'information et d'échange, de débat et de mutualisation des expériences des territoires communaux touchés par la prédation et ses conséquences ; de contribuer à la réflexion sur la gestion du dossier « loup » à l'échelle du territoire communal, puis départemental, national et bientôt européen et de formuler des propositions concrètes.

La commune de Lalley étant grandement concernée par ce problème, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'USAPR pour une cotisation en 2016 de 75 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents : décide d'adhérer à l'association USAPR pour une cotisation en 2016 de 75 € ; autorise le maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits :

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	F	011	60632		Frais de petit équipement	-1 000€
D	F	022	022		Dépenses Imprévues	-5100 €
D	F	023	023		Vir. Section investissement	7 100 €
D	I	21	2151	16	Voies et réseaux	7 100 €
D	F	011	615231		Voirie	-1 000 €
TOTAL						7 100 €
COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chapitre	article	Opération	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	Vir. de la section de fonctionnement	7 100€
TOTAL						7 100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents : approuve la décision modificative n°1 au budget primitif communal 2016 telle que présentée ; charge le Maire de régulariser par les opérations comptables cette modification et d'en aviser le comptable assignataire de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire,
Michel PICOT**

